



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

indemnisation

Question écrite n° 31869

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le problème du prélèvement sur l'indemnisation versée aux rapatriés pour les prêts de réinstallation et prêts assimilés, autorisés par l'article 46 de la loi du 15 juillet 1970. L'application de cet article a entraîné une inégalité de situation des rapatriés, spoliant environ vingt mille familles qui souhaitent, ainsi que le Gouvernement l'a indiqué en octobre 1998, une révision technique de l'article 46. Il lui demande en conséquences quelles mesures elle envisage de prendre pour répondre aux préoccupations de rapatriés concernés et dans quels délais une modification devrait intervenir.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du Gouvernement sur les conséquences de l'article 46 de la loi du 15 juillet 1970 et de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1978 concernant la situation des rapatriés propriétaires en outre-mer qui, réinstallés dans une profession non salariée en métropole, ont vu l'indemnisation de leurs biens réduite du montant des prêts qui leur avaient été consentis lors de leur réinstallation. Les intéressés soulignent que le législateur a choisi en décembre 1986 d'effacer sans conditions la totalité des prêts de réinstallation des rapatriés non indemnisés. Cette différence de traitement a conduit le Gouvernement à demander une étude aux différentes administrations concernées qui déposeront leurs conclusions dans les semaines à venir. La position gouvernementale sera donc arrêtée prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Foucher](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31869

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1999, page 3748

Réponse publiée le : 6 décembre 1999, page 7009